M 130c

34 bis

Troisième page

Suite de la Déposition de Mr. d'Olivier, Juge d'Instruction, du Vingt neuf avril Mil huit cent cinquante

cette Colonne, et la réponse démocrate du Donjon partant des premiers rangs des insurgés, à la sommation que Monsieur le Préfet fait à ceux-ci de se retirer, ils répondent, rendez-vous, croisent ou chargent leurs armes.

La Colonne commandée par le Sous Préfet se replie alors sur la Sous Préfecture et les insurgés s'avancent dans leur ordre adopté de deux Colonnes, nous toujours entre elles, et prennent position devant la mairie. Là ils érigent en barricade notre voiture ainsi que quelques autres à la suite, se blottissent derrière, et nous mettent ainsi entre leur feu, et celui qu'ils croyaient avoir à essuyer à travers les persiennes fermées du premier étage de la ~~maison~~ mairie.

un mot rayé comme nul
renvoi approuvé.
F Burtin
Fr. ad. d'Olivier

Les choses en étaient là, lorsque Félix Terrier, que je n'avais pas jusqu'à ce moment apperçu, escalade une des fenêtres du rez-de-chaussée de la mairie; après l'avoir brisée à coups de crosse de fusil, pénètre dans la pièce éclairée par cette fenêtre, y trouve déposés des fusils de munition qu'à son appel les insurgés, non armés de ce genre d'armes, se distribuent entre eux.

Un instant après nous voyons sortir de la mairie, Monsieur le Sous Préfet nous paraissant prisonnier. Si je ne me trompe il était conduit, entraîné par honoré Préveraud, dans la direction de l'Eglise. Par suite de l'arrestation de ce fonctionnaire, une certaine sécurité s'était établie parmi les insurgés, nous demandons de nouveau à descendre de voiture; certains nous le refusent encore, de Nolhac vient à passer près de nous malgré toute ma répugnance à m'adresser à lui et à lui devoir quelque chose j'éprouve un tel besoin d'uriner et un froid si glacial aux pieds que je me vois forcé de lui en faire part et de lui demander si nous pouvons descendre. Il y consent, et nous pouvons même aller nous chauffer au Corps de Garde placé à l'angle de la Sous Préfecture et de la Mairie. Nous à nous chauffer depuis quelques moments, lorsque nous entend le pétillement d'une fusillade assez nourrie, après laquelle on apprend la trop malheureuse catastrophe qui a ensanglanté Lapalisse.

A quelques moments de là, quelques coups de fusils se sont fait entendre, et nous apprenons aussitôt qu'ils ont été tirés sur le Sous Préfet qui était parvenu à s'échapper.

Une heure environ après le feu sur les Gendarmes nous fûmes mis en liberté et nous partîmes à pied pour le Donjon, en arrivant nous fûmes repris Monsieur Michault et moi par les insurgés qui y étaient restés; ils ne voulaient pas croire à notre mise en liberté. Nous ne fûmes définitivement relâchés que le cinq au matin quand les insurgés apprirent que les Chasseurs arrivaient.

J'ai oublié de vous dire que lors de notre première incarcération, les nommés Terrier, notaire, de Nolhac, Delassy, Fagot, Guyonnet, Laborde de Bert, et Raquin, Gendre Buisson se sont érigés en Commission Cantonale insurrectionnelle.

Lecture faite au témoin de sa déposition, il a dit qu'elle contient vérité, qu'il y persiste, qu'il n'a rien à changer, ajouter ou retrancher et il a signé avec nous et notre Greffier.

Fillière   Fr. ad. d'Olivier   F Burtin

ARCHIVES DE L'ALLIER

B.35